

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt le 25 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick de BRUYN élu maire.

Date de la convocation : 17 septembre 2020

Date d'affichage : 17 septembre 2020

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Patrick de BRUYN, Maire

M. Yves REGNIER, Mme Nathalie ROYE, MM Jean LOUVEL, Thierry MACHEFERT, Adjoints
Mmes Elise BLAISOT, Gwenaëlle COLLET, Eva GREE, Cécile LACROIX, Laurence LEROY, Marie THOMAS,

MM. Patrick BOYER, Eric DECHAUFOUR, Marc GAINON, Gérard THYBERT, Conseillers municipaux

Pouvoirs : aucun

Absents excusés : aucun

Monsieur Yves REGNIER a été élu Secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu du précédent conseil municipal

DELIBERATION Commune Villons-les-Buissons

- Suppression du poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 22 h et création du poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 16 h

POINTS D'ACTUALITÉ

- Retour sur les dernières semaines
- Échange sur les projets à instruire

1-COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020 :

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

2-DÉLIBÉRATION :

2.1 Suppression de poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 22 h et création du poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 16 h

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois d'adjoint administratif de 22 h par semaine devenus obsolètes compte tenu d'un changement de grade suite à la réussite d'un concours pour l'un et d'une mutation pour l'autre, Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

Le Maire propose à l'assemblée :

1/ la suppression des deux postes d'adjoint administratif de 22 h par semaine en accord avec l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 3 septembre 2020,

2/ la création d'un poste d'adjoint administratif de 16 h par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 15 suffrages exprimés :

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à 16 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2020. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOpte à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

3-POINTS D'ACTUALITÉ

3.1 Gens du voyage

Un premier groupe de gens du voyage s'est installé sur le terrain de foot début août pour une durée de 15 jours, suivi par un second groupe qui est resté une semaine. Une bande de terrain a été immédiatement labourée après leur départ pour éviter l'arrivée d'un troisième groupe.

Une réflexion est menée pour aménager cet espace afin d'éviter de nouvelles arrivées dans l'avenir. (Petit terrain de foot, parcours sportif, terrain de boules, enclos en éco pâturage, maison de colocation entre seniors, etc...).

3.2 Modification du PLU

La procédure de modification va être engagée par Caen la mer. Cette modification porte sur les 4 projets de lotissement (église, derrière futur cimetière, chemin de la Cambrette et pôle santé). L'objectif prioritaire étant le déblocage du pôle santé.

3.3 Travaux

- Réfection de la départemental entre Villons et Saint Contest–budget Département
- Travaux à la sortie de la rue des Cerisiers–budget commune = 3 500 €
- Bouchage des trous devant l'arrêt de bus–budget Caen la mer = 850 €
- Aménagement de passage aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite)–budget Caen la mer = 4 000 €

4-PROJETS À INSTRUIRE

4.1 Cimetière : Nécessité de travailler rapidement sur l'extension du cimetière en liaison avec Caen la mer et de reprendre les allées du cimetière actuel pour les rendre plus accessibles.

4.2 Eglise : Faire établir un diagnostic de la toiture.

4.3 Mare rue des Glengarrians : Réfection de la base du mur qui risque de s'écrouler.

4.4 Arbres : Dans plusieurs secteurs de la commune, des arbres posent problèmes : morts ou malades, volumineux, détériorant les trottoirs. Un inventaire des situations est à entreprendre.

4.5 Voies cyclables : L'objectif est de pouvoir relier Villons-les-Buissons aux communes voisines. Un contact avec nos interlocuteurs de Caen la mer va être pris pour envisager ce qui est faisable.

4.6 Sécurisation des rues : Des aménagements ont été faits pour tenter de ralentir les véhicules traversant la commune : stop, gabions, zone 30 km/h. Les réflexions en cours visent à trouver des solutions pour renforcer la sécurisation de la RD 220 ; du quartier de l'église, de la rue des Buissons et d'une manière générale de l'ensemble des rues de la commune.

4.7 Moyens de communication :

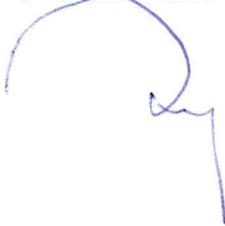
- **Bulletin communal** – Réfléchir sur une nouvelle approche du bulletin, plus basé sur les projets que sur ce qui a été fait.
- **Moyens dématérialisés** : Réfléchir à la mise en œuvre d'autres canaux que ceux en place (Twitter et Ma Commune Connecté), principalement des réseaux sociaux, examiner d'autres applications ou des solutions d'envoi groupés de SMS.

4.8 Animations culturelles : A la suite de plusieurs demandes, Villons-les-Buissons a été retenu pour un enregistrement du « Jeu des 1 000 € » le vendredi 6 novembre.

4.9 Saison culturelle : Pour l'avenir, il serait bon de pouvoir proposer une représentation chaque trimestre susceptible d'intéresser des publics de plusieurs générations.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Le Secrétaire de séance,
Yves REGNIER



Le Maire,
Patrick de BRUYN

